

Commune de VILLEMER
Compte-rendu du Conseil municipal
Séance du 14 mars 2025

Date de convocation : 3 mars 2025	Nombre de membres en exercice : 13
Date d'affichage : 3 mars 2025	Présents : 10
	Votants : 12

Présents : Mmes et MM

Gwladys ANSELME, Franck BEAUFRETON, Gilles BENEY, Freddy BODIN, Éric DESHAYES, Geoffrey DESPLATS, Daniel HERMANS, Franck PÉTOT, Martine SAINTEMARIE, Marc VITRY.

Absents excusés : Catherine ANSELME (pouvoir à Gwladys ANSELME), Xavier HENRY (pouvoir à Geoffrey DESPLATS), Florence BODIN (pouvoir à Freddy BODIN).

Secrétaire de séance : Martine SAINTEMARIE

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de M. BEAUFRETON, Maire.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Mme Martine SAINTEMARIE est nommé par l'assemblée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du 6 février 2025 :

Daniel HERMANS : il manque une partie pour raconte-moi mon village : une réunion « a eu lieu ».

Approuvé l'unanimité.

1 – REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Le règlement intérieur de la salle polyvalente à besoin d'être revu sur quelques aspects de sa rédaction.

A l'article 3 le tarif était fixé, il sera désormais mis en annexe pour faciliter les mises à jour après délibération de modification de tarifs. A l'article 4, on précise que les futurs mariés domiciliés sur la commune restent prioritaires pour le jour de leur mariage. A l'article 7, les éléments ont été mis en **gras** pour les obligations du locataire, il est de plus ajouté une case à cocher spécifiant que le locataire accepte les conditions du règlement. Enfin un paragraphe est ajouté concernant le COVID 19 et les autres cas similaires, ce qui avait été validé mais n'avait pas fait l'objet d'un ajout au règlement intérieur.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **MODIFIER** le règlement intérieur selon la proposition reçue.

Adopté à l'unanimité.

2 – RIFSEEP

- La délibération n° 2023-32 a été prise en novembre 2023 afin d'intégrer les critères relatifs au recrutement d'un agent de catégorie A et afin de respecter la réglementation qui impose une révision à minima tous les 2 ans,
- En août 2024, la délibération n° 2024-31 a permis de revaloriser la partie du RIFSEEP pour la catégorie A, afin d'y intégrer les indemnités de régisseurs, le montant voté précédemment ne permettait pas ce versement,

- En janvier 2025, nous avons fait une nouvelle saisine du Centre de Gestion 77 afin d'augmenter les montants de CIA pour les agents de catégorie C, ceux figurant sur la délibération n° 2023-32 ne laissant aucune marge de manœuvre pour une éventuelle augmentation de la prime annuelle.

Concernant le projet de délibération qui avait été envoyé en janvier au Centre de Gestion, l'avis défavorable n'avait pas été émis à cause du montant de revalorisation, mais avec les observations suivantes :

- Prévoir le mois de versement du CIA,
- Prévoir le sort du CIA en cas de mobilité,
- Prévoir les modalités de maintien dans le cadre du congé de proche aidant et des ASA,
- Préciser que le CIA n'est pas cumulable avec d'autres primes liées à la manière de servir,
- Corriger en page 6 le cadre d'emploi (noté cadre d'emplois des « adjoints administratifs » au lieu de « attachés »),
- Rappeler que le CIA est conditionné par la réalisation d'objectifs qui peuvent être atteints même en cas d'absence,
- Remplacer toutes les références aux lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-53 du 26 janvier 1984 par le Code général de la fonction publique,
- Préciser que suite à la parution du décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'Etat, la collectivité peut maintenir le régime indemnitaire dans le cadre d'un congé de longue maladie ou de grave maladie dans les limites suivantes : 33 % durant la première année et 60 % durant les deuxièmes et troisièmes années.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **MODIFIER** les montants pour les catégories C à compter du 1^{er} avril 2025,
- **INSCRIRE** chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

Contre : Martine SAINTEMARIE - Abstention : Freddy BODIN, Florence BODIN, Gilles BENEY

Pas de commentaire au niveau des abstentions.

Martine SAINTEMARIE : On verra l'année prochaine, on n'est pas obligé de l'augmenter tous les ans, qu'ils obtiennent ce qu'on avait prévu avant de l'augmenter.

3 – ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LA DECI

Afin de nous permettre d'acquérir un terrain pour la DECI, le notaire nous demande une délibération qui ne soit pas générique mais qui précise :

- L'identité du vendeur
- Les références cadastrales de la parcelle objet de la vente
- Le prix négocié avec le vendeur (2 000 €)
- L'autorisation limitatif des pouvoirs de Monsieur le Maire afin d'agir exclusivement à ce titre

Le Maire propose à l'assemblée de :

- l'AUTORISER à signer l'acte de vente pour l'acquisition d'un terrain.

Unanimité

- QUESTIONS DIVERSES

Martine SAINTEMARIE informe que pour la commission culture, Le Lien, sera en boîte aux lettres le 28 mars 2025 et qu'elle aura besoin de volontaires pour le distribuer, il sera chez l'imprimeur le 25 mars 2025. Elle a pris les annonces d'offre d'emploi de la Communauté de Communes et MORET-SEINE-ET-LOING et en a fait une page, avec aussi la bourse de l'emploi le 3 avril 2025, car c'est important Le prochain bulletin sera à pour l'automne, il y en aura 2 seulement cette année.

Eric DESHAYES a relancé le SMICTOM suite à la demande d'une benne à ordures très tôt le matin. Il attend la réponse de Véolia qui essaie de trouver un sens dans leur tournée, il y a plusieurs communes qui sont embêtées. VEOLIA n'avait pas pensé que le jeudi n'était pas judicieux sachant qu'il n'y a pas d'école le mercredi. Dès qu'ils ont quelque chose à proposer ils reviennent vers lui. Il a remarqué qu'hier matin ils sont passés un peu plus tard. Ils ont avancé de 15 jours, c'est un bon pas, début mars tout le monde commence à aller dans le jardin. Pour l'année prochaine cela devrait être plus tôt.

Gwladys ANSELME demande s'il est possible de mettre en place un numéro de téléphone sur le site de la commune pour que les administrés puissent appeler le SMICTOM ?

Le Maire indique qu'il y a le 0800.133.895. Eric DESHAYES conseil de ne pas prendre ce numéro. Le Maire précise que c'est quand même la communication qu'ils ont faite pour un problème de maintenance, un doute sur les consignes de tri, une question sur la collecte.

Eric DESHAYES informe que le 0800 est le numéro de la plateforme qui ne communique pas les renseignements pour VILLEMÉR, il faudrait appeler le 01.60.70.58.23.

Départ de Daniel HERMANS à 21 h 31, pouvoir à Marc VITRY.

Eric DESHAYES reprend sur le fait que nous sommes de bons élèves sur les déchets organiques. Pour l'aménagement de l'arrêt, qu'il a relancé la CCMSL concernant l'arrêt de bus pour que les horaires (sucette) soit rapatriés sur le nouvel arrêt.

Franck PETOT évoque « la rando des hameaux » et invite ceux qui veulent se manifester pour être bénévoles le 6 avril au départ salle polyvalente. Il y a une affiche sur le site de la mairie, la communication est également faite sur Panneau Pocket et Facebook. Il remercie pour le clap de fin de nos CMJ, tout le monde était content, lui le premier.

Freddy BODIN que pour « la rando des hameaux » la communication est faite sur le site avec le QR Code. Au niveau du site, les agents administratifs ont bien accès pour modification, c'est confirmé aujourd'hui. Pour les inscriptions à l'école, la date limite est le 11 avril 2025. Il indique que nous avons une bonne nouvelle sur le sport et qu'il recherche des subventions supplémentaires, sachant qu'on ne fera pas le city stade en 2025, il voudrait finaliser ce projet. L'agence nationale du sport lui a donné un 1^{er} contact puis un second, la nouvelle procédure de subvention démarre. Il y a plusieurs critères pour construire le dossier :

- 1 délibération spécifique pour la subvention d'une année.
- On doit apporter 20 % sur le projet soit 22 800 €. Sur les 114 000 € vont augmenter vers 120 000 €. 57 000 € + 34 000 € de l'agence nationale du sport.

Gwladys ANSELME demande comment ça va se passer suite au départ en retraite d'un agent technique ?

Le Maire indique que par rapport aux caisses de retraites : l'agent en question avait travaillé dans le public, il n'y a pas de lien entre les caisses de retraite, on est allés rechercher les renseignements et du jour au

lendemain on nous annonce qu'il peut prendre sa retraite à la fin du mois, mais il fallait qu'il prenne ses congés parce qu'on ne pouvait pas lui payer. Le pot de départ s'est bien passé, on lui a offert un bon de 150 € au nom de la commune. Sur son remplacement, dans l'immédiat, on va voir pour prendre un prestataire de service pour certaines tâches. Nous sommes conscients que là où ils étaient 2 on ne peut pas demander à une personne de faire le travail. Après il faudra qu'on décide au niveau du conseil si on recrute un nouvel agent et pour quelles missions, pour l'instant on ne sait pas.

Gwladys ANSELME demande si le choix du prestataire fera l'objet d'un vote ?

Geoffrey DESPLATS informe que l'on fera faire des devis dans un premier temps, qu'il y aura aussi toute la tonte dans le reste de la commune.

Le Maire indique qu'il va falloir s'arrêter sur ce que l'on fait, conscient qu'il y a eu trop de dérives l'année dernière, les conditions climatiques ne s'y prêtant pas. On a fait la mairie, on va faire la salle polyvalente, l'église et le cimetière.

Marc VITRY précise qu'il faut pour cette année trouver un prestataire et que l'on réfléchit ce que l'on veut pour 2026, sachant qu'il y a des avantages et inconvénients des deux côtés.

Le Maire rappelle que dans la présentation de la commission travaux il y avait la voirie et que l'on arrive à des points de non-retour où nos actions de point à temps ne suffisent plus. Il faut faire un programme en priorisant des routes. On va faire le nécessaire pour celles empruntées par les bus. Ce sera aussi la réflexion à avoir sur ces routes où il y a des passages assez lourds et peut être aussi repenser aux abords des routes.

Marc VITRY revient sur les réunions qui ont lieu tous les 2 ou 3 mois avec la police. Ils font beaucoup de contrôle de vitesse dans le secteur. Gwladys ANSELME demande ce qu'il en est pour les cambriolages. Marc VITRY lui répond qu'il n'y a pas d'augmentation selon les statistiques de la police.

Le maire intervient sur le porté à connaissance : la CCMSL on a reçu des documents sur ce qui est lié au plan partenarial des PPID. La conclusion de toutes les réunions faites par rapport au logement et notamment logement social. IL n'y a rien à redire, on n'a pas à se positionner puisque nous n'avons pas de remarque. Ce sera validé de façon systématique.

Martine SAINTEMARIE donne des explications sur le but des réunions notamment par rapport aux logements sociaux. On a travaillé les attributions et les points d'attributions. On a aussi travaillé sur l'effort de la CCMSL. Le document de synthèse met tout cela en lumière.

Marc VITRY demande si nous avons une obligation à VILLEMÉR ?

Martine SAINTEMARIE indique que l'on fonctionne en Communauté de Communes et non plus en communes.

Gilles BENEY demande si la mixité qui n'entre pas dans le créneau du logement social, précisant qu'avant il y avait tant de logements sociaux et si on ne répondait pas au critère on avait une amende.

Le Maire reprend sur le porté à connaissance et annonce qu'il y a une réforme de l'arrêt maladie avec une baisse de prise en charge par la sécurité sociale pour les agents absents.

Concernant le remplacement de l'agent administratif, pour l'instant on a pris 2 jours par semaine une prestation de service par rapport à l'ouverture au public de la mairie et le besoin de se remettre complètement à niveau dans le classement et la réorganisation. On a signé une convention sur 1 an pour se laisser le temps de voir, il faudra faire l'analyse, et on saura si on va vers un temps partiel ou autre.

L'impact sur la masse salariale est moindre et le travail est fait, ce n'est pas un jugement c'est un constat. Pour faire le point sur les arrêtés sur le personnel, il y en a eu 10 de pris. Concernant les autres arrêtés du maire il y a la levée de délégation sur fonction liée aux finances, les autres sont principalement en urbanisme.

Pour le 17 mai le programme du festival est bouclé. Il reste à faire le nécessaire pour le feu d'artifice.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 12

Fait à Villemer, le 14 mars 2025

Secrétaire de séance,

Les membres

M. Le Maire,
Franck BEAUFRETON

Catherine ANSELME	Gwladys ANSELME	Franck BEAUFRETON	Gilles BENEY	Florence BODIN
Freddy BODIN	Éric DESHAYES	Geoffrey DESPLATS	Xavier HENRY	Daniel HERMANS
Franck PETOT	Martine SAINTEMARIE	Marc VITRY		